



FONCTION

PUBLIQUE

Hors série
Juin 2009

Notre retraite
ne se jouera pas
à la Bourse!

SERVICE PUBLIC

SALVONS
L'UNIVERSITÉ



25ème congrès



- Résolutions -



Rédaction : UGFF
263 rue de Paris - Case 542
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.48.18.82.31 Fax : 01.48.18.82.11
Mél : ugff@cgt.fr — Site : www.ugff.cgt.fr
Directeur de la publication :
Bernard Branche
N° Commission Paritaire : 0907 S 06197
Mensuel - Prix : 1,5 €

Maquette :



Saint Guillaume - 22110 Kergrist Moelou
Publicom91@wanadoo.fr

Impression :

Imprimerie Rivet Presse Edition

24 rue Claude-Henri-Gorceix,
87022 Limoges cedex 9
Tél. : 05 55 04 49 50 Fax : 05 55 04 49 60

EN ORDRE DE MARCHÉ

Voici les textes adoptés lors du 25^{ème} congrès de l'UGFF au Verdon-sur-mer.

Y sont adjoints, la nouvelle direction élue et le résultat des votes par mandats.

A juste titre, il est de tradition d'affirmer dans toutes les organisations de la CGT que les documents votés lors d'un congrès n'ont de véritable intérêt que si nous les faisons vivre à tous les niveaux de notre syndicalisme.

C'est évidemment vrai pour ceux-là aussi.

La crise du système capitaliste, ses retombées sur le monde du travail, les enjeux autour de la Fonction publique : voilà, entre autres, autant de points d'une actualité brûlante - mais également inscrite sur le long terme- qui militent pour que ces textes soient le bien commun de tous.

De surcroît, le document sur l'évolution de notre outil syndical ne peut prendre toute sa valeur que si chacune et chacun s'en empare réellement. Les propositions qu'il trace, les pistes qu'il soumet à la réflexion concrète et à l'expérimentation, nécessitent l'irrigation la plus profonde et la plus ample.

Bien entendu, toutes les questions sont loin d'être résolues comme par un coup de baguette magique. Evidemment, des interrogations, des réserves et des désaccords subsistent, ce qui est normal et sain.

Au moins, ce congrès aura-t-il eu le mérite de poser des problématiques très importantes, de pouvoir en débattre au fond et de construire le socle pouvant nous permettre d'avancer tous ensemble.

Les textes revendicatifs, dont une partie nécessite une actualisation avant adoption, seront diffusés dans un document unique à l'issue de la conférence nationale exceptionnelle devant se tenir le 19 novembre prochain.

RESOLUTION D'ORIENTATION

La « Crise financière »

La fameuse « *crise financière* », dont les répercussions s'étendent à tous les continents depuis 2008, est belle et bien celle de tout le système capitaliste.

Ce qui est en cause et qui la génère, c'est la recherche de taux de profits vertigineux au bénéfice d'une minorité s'appuyant sur la financiarisation de l'économie mondiale, la spéculation et la dérégulation au détriment de la production et de l'emploi.

Ses conséquences sont considérables. Des milliards d'euros ont été mobilisés, avec une rapidité ahurissante, pour soi-disant sauver l'économie et empêcher des reculs pour les peuples. En réalité, pour l'essentiel, tous les plans mis en œuvre visent à préserver les intérêts des plus fortunés et à renflouer les caisses de ceux-là mêmes qui ont provoqué cette situation désastreuse. Quant à ceux qui paient, ce sont bien une nouvelle fois les salariés et les plus démunis, à qui, de surcroît, on dit que l'heure est à abandonner toute revendication.

Que l'on songe que les sommes débloquées permettraient d'éradiquer la faim dans le monde, d'abandonner les créances asphyxiant les pays en voie de développement ou, pour la France, de construire par exemple tous les logements sociaux dont la population a besoin...

Le fameux « *retour des États* », c'est avant tout la nationalisation des pertes.

La pseudo moralisation et la régulation de la course aux profits ne peuvent constituer des réponses sur le fond. Des alternatives rompant avec le capitalisme sont à construire.

Face à cette situation, la résistance et les luttes des travailleurs atteignent un niveau rarement atteint et exigent de la CGT l'organisation de la riposte.

LES REVENDEICATIONS DE LA CGT

Mettre en oeuvre une nouvelle répartition des

richesses créées par la diminution importante de la rémunération du capital. Imposer une réglementation de la sphère économique et financière permettant en outre le contrôle par les citoyens et les salariés.

Procéder à une véritable réforme fiscale, mettant davantage à contribution les hauts revenus, notamment par le renforcement de l'impôt progressif, la fin des niches fiscales, du bouclier fiscal ... etc.

Mettre en place une modulation de la part patronale des cotisations assise sur la valeur ajoutée globale, avec des taux moins élevés quand la part des salaires augmente.

Supprimer les exonérations patronales qui coûtent plus de 30 milliards d'euros annuels au budget de l'État et exiger le remboursement des sommes dues

par les patrons, notamment au profit de la sécurité sociale.

Condamner fermement tout projet de remise en cause de la taxe professionnelle qui transférerait la plus grande partie de la charge des budgets des collectivités locales sur les ménages.

Créer un pôle public financier, pour mettre l'épargne et le crédit au service du développement économique et social.

Renforcer, à tous les niveaux, le droit d'intervention des salariés et de leurs représentants.

Conditionner - y compris sur le long terme - l'octroi des subventions publiques à des politiques économiques et industrielles favorisant l'emploi, les salaires, le développement durable et en assurer le contrôle démocratique. Par exemple, en élargissant les attributions des Comités D'Entreprise (le droit de veto contre les projets de licenciements économiques...).

Marie Hélène et Thierry aux commandes des débats sur cette résolution.

Une fonction Publique de la nation, au plus près des usagers et au service de la population

Si pour le Président de la République et le Gouvernement, l'argent existe et est disponible pour voler au secours des intérêts capitalistes, c'est tout le contraire lorsqu'il s'agit des services publics.

Déficits, dettes publiques, prélèvements obligatoires seraient d'un niveau insupportable pour les populations et l'économie.

Rien n'est plus faux.

Les discours sur le déficit public sont destinés à empêcher l'augmentation légitime de la dépense publique. La Fonction Publique n'est pas là pour justifier une rentabilité économique ou financière

mais pour répondre aux besoins de la population.

Une des questions centrales est ce à quoi sont utilisées les dépenses publiques. En la matière, ce qui distingue la France, c'est son niveau particulièrement élevé en matière de soutien aux entreprises sans conditions ni contreparties, ce qui est pour le moins inacceptable. De surcroît, la dette publique en France est inférieure à la moyenne de la zone euro.

Quant aux prélèvements obligatoires, cette notion traduit essentiellement des choix de société. Historiquement, en France, les salariés ont gagné une protection sociale solidaire de haut niveau financée par des cotisations assises sur les rémunérations.

D'autres pays conduisent des politiques différentes où la majeure partie du financement en matière



de retraite et de santé est individualisée. Cela a surtout pour effet d'isoler et de fragiliser les individus face aux aléas de la vie avec, par exemple, un accroissement continu du nombre de personnes exclues de l'accès aux soins. Cela ne signifie en rien que la part de leurs dépenses en regard des richesses créées est inférieure dans ces domaines à celles de la France.

La réalité, c'est que, pour les libéraux, la loi du marché doit régner en maître et que les services publics et la Fonction publique s'opposent à une telle logique.

Dans cette politique de coupes sombres dans les finances publiques, le budget de l'État et celui de la Fonction publique de l'État sont les premiers touchés.

Tel est l'un des fondements de la RGPP, des transferts de missions au privé, du désengagement de l'État central, comme cela s'est déjà effectué sous couvert de « *décentralisation Raffarin* », toutes orientations et politiques que l'UGFF combat.

Nous avons bien à faire à une politique de démantèlement et d'adaptation des services publics à la politique libérale. Notamment par « *la mise en concurrence* » des services publics et des sociétés à but lucratif, dans le fameux cadre européen de « *la concurrence libre et non faussée* » en cohérence avec la stratégie de Lisbonne.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT

La défense de la Fonction

Publique de l'État et du Statut qui s'y rattache, comme celle des services publics, est au cœur des enjeux et de la bataille des idées pour construire une alternative au capitalisme. La Fonction Publique, celle de l'État plus particulièrement, occupe une place particulière. Rappelons qu'elle regroupe l'ensemble des administrations et services structurés pour préparer et mettre en œuvre les politiques des assemblées élues et des exécutifs. S'agit-il d'un outil de la nation pour les droits, leurs garanties, mettant en œuvre un vrai service public avec des missions garanties par des fonctionnaires sous statut, et des moyens ou allons-nous vers un nouvel appareil d'État aux missions réduites à des fonctions de régulation, d'ordre et de contrôle social, de point d'appui à la stratégie des grandes firmes mondialisées ? Des fonctionnaires au service de l'intérêt général, avec des qualifications professionnelles répondant à celui-ci, indépendants des pouvoirs politiques et financiers, c'est une garantie pour le citoyen.

Organiser la nécessaire mobilisation, contre la RGPP et la réforme de

l'appareil de l'État, afin de rendre ses missions fondamentales au service public. Imposer un vrai débat citoyen et des lieux d'échange pérennes sur le rôle des services publics et de la fonction publique.

Rendre incontournables les valeurs essentielles de la Fonction publique : solidarité, lutte contre les inégalités, cohésion sociale, développement économique équitable, aménagement harmonieux du territoire, égalité de traitement et d'accès sur tout le territoire, laïcité, péréquation tarifaire.

Rendre l'agent public, en particulier par le biais de ses représentants syndicaux, pleinement acteur des évolutions de la Fonction publique.

La politique actuelle dans la Fonction publique

Depuis la dernière élection présidentielle, Sarkozy et Fillon accélèrent brutalement les attaques contre la Fonction publique, engagées par les gouvernements précédents.

En matière d'emploi public, c'est l'aggravation des suppressions de postes qui atteignent un niveau sans précédent. Au rythme actuel, la disparition de 300.000 emplois

de 2003 à 2011 dans la Fonction publique de l'État n'est malheureusement pas une perspective extravagante. Cette véritable saignée ne peut que conduire à de nouvelles détériorations des conditions de travail des agents, à abandonner des missions et préparer de nouvelles externalisations – privatisations. Et, en parallèle, l'hôpital public est asphyxié par une pénurie constante de ses effectifs tandis que des mesures coercitives se renforcent et se multiplient à l'encontre des collectivités territoriales.

Les salaires sont toujours en panne et les carrières toujours plus étriquées. A la notable exception de 2005, la perte de pouvoir d'achat de la valeur du point – élément constitutif essentiel des traitements des agents de la Fonction publique – s'accroît.

Le danger est grand que la grille indiciaire unique ne résiste plus à ces délitements successifs. Car, le gouvernement poursuit aussi dans la même voie avec la réduction de la part du salaire dans la rémunération et le développement de nouvelles primes, primes au mérite, à la performance.

En confiant au COR (Conseil d'Orientation des Retraites) le soin d'expertiser en 2010 la perspective d'un « régime universel par comptes notionnels ou par points », à cotisations définies, le gouvernement indique clairement que la prochaine offensive sur le droit à la retraite dépasse les seules réformes de paramètres intervenues depuis 1993, mais se situe directement dans une perspective de remise en cause frontale de la répartition.

Instituer l'un ou l'autre de ces projets déconstruirait non seulement l'essentiel des droits acquis, mais se traduirait sans doute, comme en Suède, par une rupture des solidarités intergénérationnelles et une dose importante de capitalisation. C'est la notion même de « régime de retraite » avec ce qu'elle suppose de garanties collectives liées à un statut, une identité professionnelle et un ensemble de règles, qui serait remise en cause.

Sans attendre 2010, pour le champ de compétences qui est le sien, l'UGFF CGT déploie tous les moyens pour que ces débats soient relayés parmi les personnels, dans la perspective d'une bataille revendicative de grande ampleur, tous régimes unis, pour défendre la retraite par répartition.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et son complément la Révision Générale des Prélèvements Obligatoires (RGPO) appliquent en France les politiques néo-libérales de réforme de l'État telles qu'elles ont été mises en œuvre en particulier dans les pays anglo-saxons, en transposant dans la sphère publique des principes de restructuration appliqués aux grandes entreprises privées.

Sous prétexte d'un meilleur service rendu à l'« usager-client », elles conçoivent les réformes publiques à l'image des restructurations de grandes entreprises : recentrage sur le « cœur de métier », externalisations et privatisations, filialisation en interne et/ou en externe des fonctions supports (GRH, paye, immobilier, achats, informatique,...).

La même logique de réduction des coûts à tout prix se déploie en direction des dépenses sociales et des collectivités territoriales.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) est mise en œuvre par passages en force successifs. Les traductions de celle-ci en sont nombreuses : délocalisations autoritaires qui s'opposent à un développement harmonieux du territoire, fermetures massives de services de proximité pénalisant gravement les usagers, fusions et regroupements administratifs conçus avant tout dans le but de faire des économies sans souci du citoyen, démembrement des administrations de plein exercice comme des établissements publics, nouveaux modes de gestion inspirés directement du privé, etc.

Un des exemples les plus frappants : la fusion des Directions des Impôts et de la Comptabilité Publique (Trésor).

En fait, la RGPP vise d'abord et essentiellement à conditionner toutes les réformes à la réduction de l'intervention publique et à l'adaptation aux exigences du capitalisme le plus débridé.

C'est la même démarche de liquidation des services publics et de privatisation qui est à l'œuvre au niveau européen avec les SIG/SIEG et toutes leurs variantes, que l'UGFF continue à dénoncer.

Ce sont aussi les attaques frontales contre le Statut des fonctionnaires notamment par la multiplication des non titulaires et l'instauration des CDI, qui visent à affaiblir les droits des personnels qui sont avant tout des garanties pour les citoyens. Le



statut est un socle fondamental qui doit être défendu, consolidé et amélioré.

Parmi ces attaques contre le statut figurent le projet de loi dit « *de mobilité* » ainsi que la décision gouvernementale de mettre en place la prime de fonction et de résultats, projet et mesure dont l'UGFF-CGT demande le retrait.

Après la loi régressive de RAFFARIN sur le transfert de compétences qui remet en cause les missions du service public, le statut des personnels, l'égalité de traitement, le pouvoir actuel programme une redoutable réforme des différents échelons territoriaux, qui se prépare en particulier au travers de la commission BALLADUR. La décentralisation en tant que telle n'est pas forcément à rejeter. Ce qui est à rejeter, c'est bien une cer-

taine forme de décentralisation qui se met en place au détriment de l'intérêt général et des besoins des citoyens. La suppression d'une partie de la taxe professionnelle et la réforme annoncée des collectivités territoriales, si elles se réalisent, ne feront qu'aggraver cette situation.

Sans qu'on puisse considérer que telle forme institutionnelle induit de facto telle politique, les institutions ne sauraient être regardées comme neutres au regard des choix politiques.

La CGT est pleinement interpellée par les choix institutionnels d'ores et déjà mis en œuvre (décentralisation Raffarin) ou en projet (commission Balladur) parce que cela touche à la vie quotidienne des salariés.

La dimension européenne, le rôle

de l'État, celui des régions et des collectivités appellent donc une analyse et des réponses syndicales. Afin d'y parvenir, un débat important doit se poursuivre dans la CGT sur toutes ces questions.

Enfin, - sans être exhaustif -, se multiplient de nouvelles formes de transfert au secteur privé de pans entiers de missions aujourd'hui remplies par la sphère publique : Groupements d'Intérêt Public, Partenariats public – privé, fusions entre service d'État ou établissements publics et organisme de nature privée.....

Tel est en particulier le cas pour la fusion ANPE ASSEDIC, qui fait disparaître le service public de l'emploi et participe en plus au démantèlement de l'AFPA

Les Contrats de Partenariat (CP)

sont de véritables outils ultra-libéraux qui mettent volontairement le citoyen et ses représentants hors du circuit de la concertation pour accomplir une tâche de démolition du service public local et national. Ils sont généralement montés de façon totalement anti-démocratique.

Sous couvert de relance économique et de développement durable, de gros chantiers, à l'origine publics, sont confiés intégralement à des majors privés qui s'accaparent là durablement des pans entiers de la Fonction publique jusque là protégés.

Tous ces éléments ne sont pas des raids tous azimuts, sans lien entre eux. Au contraire, ils s'articulent parfaitement à l'intérieur d'une politique cohérente. C'est pourquoi, il n'est pas erroné d'affirmer que nous sommes face à une attaque d'une ampleur inédite contre la Fonction publique. Cette politique conduit à un net recul des services rendus à la population.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT

L'UGFF revendique le retour au versant État des compétences transférées en 2004 et des personnels concernés.

A partir de l'augmentation de la valeur du point et de la reconstruction de la grille indiciaire, répondre aux problèmes cruciaux de pouvoir d'achat et de déroulement de carrière des agents de la Fonction publique.

En s'appuyant sur les missions, sur la défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, l'UGFF combat pour garantir la neutralité de l'agent public et assurer l'égalité d'accès aux emplois de la Fonction

Publique, pour exclure la précarité de l'emploi (arrêt des suppressions de postes dans la Fonction Publique, création de tous les emplois statutaires nécessaires), une meilleure prise en compte des qualifications, ... en améliorant de manière forte les passerelles entre les trois versants, pour aboutir, à terme, à un statut unifié des fonctionnaires basé sur les garanties les plus favorables.

Ces réformes indispensables doivent être mises en œuvre dans le seul souci de l'intérêt général et des besoins et droits de toute la population, au terme d'un processus de négociations.

L'UGFF se prononce pour l'abandon de la RGPP. Une fin doit être mise à toutes les privatisations, explicites ou rampantes. A l'inverse, des missions nouvelles doivent être confiées au service public et les activités cédées au secteur privé doivent être réintégrées dans le secteur public, ainsi que les personnels correspondants. L'UGFF se propose d'unifier les luttes nécessaires, de les coordonner, de les populariser, tant au plan national que territorial, pour donner corps à une nécessaire convergen-



*Daniel Sanchez
représentait le Bureau
Confédéral de la CGT.*



Nota Bene...

ce revendicative.

Dès lors que l'administration impose un recours à des entreprises pour exercer des missions de service public, ce que l'UGFF condamne, il est impératif de trouver toutes formes nécessaires pour assurer - en toute transparence et avec un contrôle démocratique - les droits et les garanties

de tous les personnels et salariés concernés.

Activités internationales

Au niveau mondial – et plus encore au niveau européen – de nombreuses décisions sont prises qui concernent les conditions de vie et de travail des salariés et des agents publics.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Europe, force est de constater que les politiques prônées par l'Union Européenne continuent de tourner le dos aux intérêts du monde du travail. S'agissant notamment des services publics, la plupart des mesures consistent à niveler par le bas ou à démanteler l'existant, voire à confier des missions publiques à des opérateurs privés (SIEG, etc.). L'UGFF continue de dénoncer cette démarche de liquidation des services publics et de privatisation, à l'œuvre au

niveau européen, avec notamment les SIG/SIEG.

L'UGFF tient à affirmer son opposition aux notions de concurrence et de compétitivité appliquées à tous les domaines, présentées comme moteurs du progrès économique et social, ces notions ayant au contraire mené à des affrontements entre les nations dans les siècles passés.

Elle préfère leur substituer les notions de solidarité et de coopération entre les nations de l'Europe mais aussi du monde.

C'est pourquoi elle souhaite définir, conjointement avec d'autres syndicats européens et avec les citoyens de l'Europe, un ensemble de missions et d'activités de services publics (santé, éducation, environnement, etc.) qui seraient définitivement exclues du domaine compétitif et de la recherche du profit et de la rentabilité financière.

Pour l'UGFF, tout cela valide pleinement son implication dans le « non syndical » au Traité Constitutionnel Européen lors du référendum de mai 2005. Les contournements de la volonté des peuples, les passages en force pour promouvoir de nouveaux textes tout aussi rétrogrades que le premier, constituent de véritables dénis de démocratie. L'UGFF s'oppose à la ratification du traité de Lisbonne, en particulier en ce qui concerne les Services d'Intérêt Economique Général dont la définition dans les divers textes émanant de l'Union Européenne s'oppose à la notion de service public.

Notre lutte pour la construction d'une autre Europe n'en prend que

davantage d'acuité.

Dans cette optique, une meilleure coordination entre les syndicats des différents pays est indispensable en matière d'information et de mobilisation. C'est ce à quoi répond l'investissement de la CGT dans le syndicalisme international et européen. L'activité internationale de l'UGFF est aujourd'hui centrée sur notre participation à la FSESP (collège France-BENELUX.).

Malgré notre faible représentativité dans cette instance, la cohérence des positions CGT par notre travail en commun avec les fédérations des Services publics, de la Santé et de l'Action sociale et Mines-Energie a permis de mieux faire prendre en compte nos points de vue dans les expressions de la FSESP. Cela s'est également traduit par de clairs messages de soutien de la FSESP à nos luttes.

En parallèle, notre investissement dans les Forums Sociaux internationaux et dans le Réseau des Services Publics Européens doit être rendu plus lisible et cohérent. Il doit en particulier tenir compte de la représentativité réelle de ces regroupements et de notre capacité à y porter nos orientations en matière de renouveau et développement des services publics.

En dehors de l'Europe, l'UGFF n'intervient sur le terrain international (Afrique, Asie, Amérique du Sud...) que de façon très épisodique et uniquement par des expressions de solidarité et de soutien. Nous avons besoin de réfléchir au dimensionnement de cette activité.

PROPOSITIONS DE LA CGT

Poursuivre notre engagement pour « une autre Europe ».

Tout en maintenant notre implication dans la FSESP, sur la base du mandat de la CE de l'UGFF, y réaffirmer fortement notre indépendance politique vis à vis de l'appréciation de la politique dans l'Union Européenne, en particulier du pacte de stabilité, qui étrange les finances publiques et l'emploi public, des directives qui organisent la privatisation de nos secteurs; approfondir nos liens avec les syndicats européens, hors rendez-vous institutionnels.

Notre travail d'échanges réguliers doit participer à des réponses syndicales plus cohérentes sur les enjeux européens de la Fonction publique.

A l'heure de la création de la CSI, élargir le champ de nos interventions hors l'Europe.

Combattre le processus de Bologne de 1999 et la stratégie de Lisbonne de 2000 qui visent à déréglementer par un procédé de globalisation, toute l'éducation publique, de la maternelle à l'université.



*Le secrétaire général
s'adresse aux congressistes*

La démarche revendicative de la CGT

Parce qu'elle est porteuse de dangers et reculs inédits, notre condamnation et notre combat contre la politique actuelle doivent être sans ambiguïté et sans compromission.

Plus que jamais, un syndicalisme de lutte et de transformation sociale est à l'ordre du jour.

Un tel syndicalisme ne peut être synonyme du simple maintien de l'existant, existant que, à juste titre, la CGT a souvent combattu.

Pour obtenir les conquêtes sociales indispensables, nous devons mieux construire nos revendications et nos propositions alternatives et faire en sorte qu'elles soient le bien commun du plus grand nombre

d'agents. Cela passe également par le soutien et le développement des luttes des non titulaires pour l'amélioration de leurs statuts, de leurs rémunérations, de leurs conditions de travail. Ce travail de convergence doit se faire aussi bien avec les contractuels des établissements publics qu'avec les salariés des entreprises prestataires de missions externalisées.

Au niveau de l'UGFF, cette démarche doit s'inscrire dans trois impératifs indissociables :

D'une part, faire mieux vivre les convergences sur la Fonction publique de l'État et, d'autre part, poursuivre et renforcer notre travail partagé sur les trois versants. Enfin, faire mieux vivre les convergences sur la Fonction Publique de l'État à tous les échelons local, départemental, régional et national et d'autre part, poursuivre et renforcer la clarification des analyses et notre travail partagé avec la Fédé-

ration des Services Publics et la Fédération de la Santé, sur les trois versants.

Intégrer sans relâche et de manière explicite dans l'ensemble de notre activité revendicative le rapport au citoyen, à la population, au service public et à l'intérêt général.

Valoriser et s'appuyer davantage sur les avancées que nous obtenons.

Concernant les enjeux de la Fonction publique, la dernière

période a mis en relief des lacunes et des désaccords dans leur prise en compte au niveau confédéral. Préjudiciable pour l'avancée de nos revendications, cette situation l'est également pour toute la CGT. Elle ne peut donc perdurer. Le changement indispensable passe par une amélioration du travailler ensemble dans l'UGFF et pour un tout autre engagement de la direction confédérale.

PROPOSITIONS DE LA CGT

En prenant appui sur l'ensemble indissociable des enjeux de la Fonction Publique - et dans le respect des spécificités - approfondir notre activité dans la Fonction publique de l'État tout en poursuivant notre travail de convergences revendica-

tives avec les deux autres versants de la Fonction Publique.

L'ensemble de notre activité, à partir d'une construction revendicative et propositionnelle affinée et approfondie, doit en permanence rechercher la conviction des personnels et de la population.

Dans le strict respect du rôle de chacun, continuer notre participation active aux initiatives et collectifs oeuvrant à la défense et au développement des services publics.

Travailler plus étroitement avec la Confédération pour une meilleure prise en compte par celle-ci des enjeux de la Fonction publique.

Unité et recomposition syndicale

A l'évidence, l'unité syndicale demeure une priorité chez les salariés et constitue un élément majeur dans les mobilisations.

Elle doit aussi trouver à se concrétiser dans les phases d'élaboration des revendications comme dans celles des négociations.

Dans le même temps, cette recherche permanente de l'unité la plus large ne peut constituer ni un préalable ni un frein de l'action, de

même d'ailleurs qu'une « *mise en veilleuse* » de notre expression revendicative spécifique.

Il est significatif d'observer que dans les nombreuses luttes – souvent longues et massives – qui se sont développées dans la Fonction publique depuis l'élection de Nicolas SARKOZY, l'unité dans les différents secteurs (établissements, directions...) a presque systématiquement été très importante. En revanche, dès lors qu'il s'est agi de construire les convergences et élargissements nécessaires, nous avons rencontré les pires difficultés en dépit de l'engagement de la CGT. Nous devons mettre cette dualité en évidence et en débattre avec les agents publics afin d'en tirer tous les enseignements.

Avec la reconnaissance de SOLIDAIRES dans la Fonction publique de l'État depuis 2006, ce ne sont pas moins de huit syndicats qui sont aujourd'hui déclarés représentatifs.

L'échiquier syndical au niveau interprofessionnel n'est pas moins complexe et éparpillé.

Force est de constater, que des années de scissions et d'augmentation du nombre d'organisations syndicales n'ont en rien correspondu à un renforcement du nombre d'adhérents, à une meilleure participation électorale ou à une plus grande efficacité de l'activité revendicative. Ce sont bien plutôt à des tendances inverses auxquelles nous sommes confrontés.

Actuellement, des manœuvres d'appareils sont en cours pour opérer d'éventuelles fusions.

La CGT ne peut pas être une simple spectatrice de cette situation et de ses évolutions, tout au contraire. Dans une démarche conçue à partir d'un véritable travail revendicatif et d'un syndicalisme de luttes et de propositions, la CGT – notamment dans le secteur de la Fonction publique – doit être résolument à l'offensive sur la question de l'émiettement syndical.

Notre organisation doit jouer un rôle majeur et moteur pour répondre aux aspirations toujours plus nombreuses d'unification de forces syndicales aujourd'hui séparées.

PROPOSITIONS DE LA CGT

Continuer la recherche de l'unité, à tous les niveaux de notre démarche revendicative, en la construisant systématiquement avec les personnels.

Ne pas conditionner l'action à des positionnements unanimes et mettre en évidence la cohérence de nos analyses et de nos décisions quel que soit le niveau concerné.

Prendre les initiatives nécessaires permettant les mises en débat concrètes d'un rassemblement du syndicalisme de transformation sociale, appuyé sur la lutte et les propositions.

De génération en génération, la MFP et les Mutuelles de la Fonction publique n'ont pas cessé de tendre la main.



Ce n'est pas demain qu'on restera les bras croisés.

Depuis 1945, MFP et les mutuelles de la Fonction publique poursuivent le développement d'actions concrètes, innovantes et solidaires au service de l'ensemble des agents publics :

- Développement d'une protection sociale complémentaire de qualité,
- Gestion du régime obligatoire,
- Évolution du conventionnement avec les professionnels de santé et les établissements de soins,
- Défense des intérêts collectifs des mutuelles de la fonction publique.

Elles continuent également d'assurer :

- Une approche médicale globale des malades au sein de l'Institut Mutualiste Montsouris,
- Un accompagnement des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental au sein du Centre de La Gabrielle,
- Un accueil et un suivi global des personnes en état de dépendance au sein du Centre Emergence.

L'UNION MFP : INSEE - INTERIALE - MMJ - MAE - MAI - MCA MCDEF
MFOM - MG - MGAS - MGEFI - MGEN - MGET MGP - MNAM
MNEA - MNT MNF - MNFCT - MNH - MPAN - MPCDC - MPIR MSPP
MDD - SMAR - MT - UMFND - UNEO - UNMFT - UNS

 **MFP**
MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE

**ACTEURS DE
SANTÉ DURABLE**

www.mfp.fr

Document d'ouverture du débat sur l'outil syndical

Introduction

L'outil syndical CGT doit à tout moment, dans le respect de ses propositions revendicatives élaborées démocratiquement avec les syndiqués, se placer en adéquation avec les besoins des personnels dans son intervention.

Avoir un regard permanent sur son outil syndical n'est donc pas illégitime. Bien au contraire, c'est une nécessité première.

Les réflexions amorcées à ce sujet par la CGT dans la Fonction publique, au début des années 1980, ont cependant subi un brusque coup d'arrêt et n'ont pas depuis connu de prolongement véritable.

La première loi de décentralisation avait en effet provoqué une vaste mise en débat concernant l'outil syndical CGT dans la Fonction publique.

Les Congrès du Mans (1985) et de Bourges (1988) ont mis en chantier le rapprochement structurel avec la Fédération des services publics. Bien avancée, cette réflexion capota, lorsqu'entre autres, apparurent des divergences profondes entre les deux structures sur la conception de la décentralisation et de la déconcentration, ainsi que sur la place et le rôle des syndicats nationaux dans l'organisation de la CGT

Vincent et Willy dirigent les opérations.



dans la Fonction Publique de l'Etat. Cet échec, mais également de fortes critiques sur l'implication de l'UGFF dans les luttes, ainsi qu'une remise en cause des méthodes de direction, causèrent au Congrès suivant la plus vive crise interne connue.

Au 20^{ème} Congrès de Kayserberg (octobre 1992), le rapport d'activité de la direction sortante n'est pas approuvé, l'orientation proposée après débats et amendements ne recueille pas de majorité. Devant cette situation, le Congrès prend une décision inédite : les travaux du Congrès sont suspendus : ils s'achèveront à Fontenay les Bris en avril 1993 ; une charte commune de mise en œuvre des décisions du

Congrès est adoptée, visant à mieux harmoniser le travail de la direction nationale, des composantes, des collectifs départementaux.

Depuis, c'est cette charte commune, établie dans un moment de résolution de crise interne, qui est censée prévaloir.

Deux considérations supplémentaires motivent la démarche engagée dans le cadre du présent Congrès :

- ◆ le Congrès confédéral de décembre 2009 abordera en grand la question de l'outil syndical pour toutes les structures CGT ;

Parmi les invités les représentants des Fédérations CGT de la santé et des services publics, ainsi que ceux des organisations de la fonction publique FSU, CFDT, Solidaires, CGC.



◆ nous ne pouvons méconnaître le bouleversement apporté au cadre de l'intervention syndicale dans la Fonction publique d'Etat provoqué par la seconde loi de décentralisation et la RGPP. En particulier, les transferts de personnels, et donc potentiellement de milliers de syndiqués, dans les champs de syndicalisation d'autres fédérations de la CGT posent question, tant en termes d'outil syndical que de politique financière.

À quels besoins répond l'outil syndical ?

Sans les hiérarchiser, il est pertinent de rappeler les principaux besoins auquel un outil syndical se doit de satisfaire, étant précisé que pour le syndicalisme CGT les réponses apportées sont orientées par un choix de société en rupture profonde avec le libéralisme, qui détermine les objectifs suivants :

- répondre au besoin d'information et de formation des personnels, afin que ceux-ci puissent faire leurs choix et s'investir dans le champ des décisions qui les concernent en toute connaissance de cause ;

- œuvrer en permanence pour la défense individuelle et collective des personnels actifs et retraités ;

- pour être au cœur de la bataille de la démocratie sociale, viser à l'élaboration avec les syndiqués de propositions alternatives, à soumettre ensuite aux personnels et à débattre avec eux, pour construire les revendications portées dans l'ensemble de la démarche CGT ;

- aider à créer le rapport des forces nécessaires au progrès social en contribuant au développement de la syndicalisation et en impulsant les luttes à tous les niveaux pertinents dans le milieu professionnel, et en convergence avec les autres secteurs, aux niveaux Fonction publique et interprofessionnel. Cela dans les territoires et au niveau national, européen, mondial ;

- peser sur les choix de l'employeur, par des pratiques de négociation assises sur des propositions alternatives et un haut niveau de luttes ;

- consulter les personnels à chaque étape de concertation, de négociation et de prise de décision.

Pour atteindre ces objectifs, la structuration syndicale doit viser à :

- la présence et la proximité, afin que les propositions revendicatives élaborées soient mises en débat avec les syndiqués, puis les personnels, dans un souci de démocratie syndicale et de démocratie sociale. En dernier ressort, la décision des actions et revendications revient aux syndiqués par le biais des structures démocratiques dont ils se sont dotés.

- assurer la meilleure communication interne (« montante », « descendante » et transversale) et des liens forts avec les autres structures CGT, aux différents niveaux territoriaux ;

- mutualiser au mieux les moyens, mais surtout les pratiques et interventions syndicales, entre les structures CGT.

Les enjeux pour la CGT dans la Fonction publique d'Etat ?

Au fil de l'histoire et, bien souvent,

en miroir de l'architecture de l'appareil d'Etat, les organisations syndicales CGT de la Fonction publique d'Etat ont adopté pour leur structuration une palette de choix différents, tous respectables mais qui doivent tous être examinés au regard des nouveaux enjeux :

- ▲ Organisations fédérées (dans les fédérations des Finances, de l'Equipement, de la Police, des Travailleurs de l'Etat ou la FERC) ou affiliées directes à l'UGFF ;
- ▲ Des syndicats nationaux, des syndicats d'établissements, des unions nationales,...

Concernant les organisations directement affiliés, l'UGFF est normalement chargée de « coordonner l'activité de ces organisations sur les problèmes généraux et de contribuer à leur renforcement » tout en favorisant « *une évolution permettant de constituer les structures fédérales adaptées aux données de la situation administrative et syndicale* ».

Le 25^{ème} Congrès devra déterminer si l'effort doit être porté soit sur l'accentuation du rôle fédérateur de l'UGFF à l'égard des organisations directement affiliées, soit sur des processus de regroupement dans des structures fédérales.

En tout état de cause, toutes les structures syndicales se trouvent dans un contexte modifié qui doit les interpeller sur leur structuration:

Décentralisation, transfert de compétences et de personnels ;

Déconcentration des lieux de décision administratifs, réforme de l'administration territoriale de l'Etat avec la prédominance de la région, déconcentration du dialogue social ;

RGPP, regroupement des administrations centrales et des services déconcentrés ;

Privatisation, externalisation des missions ; privatisation, concession des réseaux ; recrutement massif de personnels non fonctionnaires.

Pour un travail syndical encore plus solidaire au sein de la Fonction publique, Quel processus ? Quelles pistes à proposer ?

Le 24^{ème} Congrès de l'UGFF avait donné mandat à la commission exécutive élue de creuser les pistes suivantes :

« Une réflexion est nécessaire sur le rôle et la place de l'UGFF afin de pouvoir mener un travail plus efficace. Cela passe par l'engagement d'un débat avec ses composantes sur sa nécessaire évolution afin de répondre aux enjeux auxquels sont confrontés la Fonction publique d'Etat et ses agents (réforme de l'Etat, LOLF, régression des mis-



sions,...) et de gagner sur les revendications. »

« Les collectifs Fonction publique doivent se développer. Ils doivent réunir des représentants des syndicats de fonctionnaires CGT du département. Ceux-ci sont désignés par leurs organisations respectives. Ces collectifs ont pour objectif d'impulser l'activité revendicative en direction des fonctionnaires sur les enjeux communs. Cette action se fait en lien avec les unions départementales CGT. Ils alimentent la réflexion de l'UGFF mais n'étant pas une structure syndicale, ils ne peuvent être représentés dans les instances statutaires de l'UGFF. Avec la prééminence de la région dans la nouvelle organisation de l'Etat, la question de la coordination de l'intervention des fonctionnaires d'Etat CGT à ce niveau doit aussi se poser ».

Trois ans après, force est de constater que ces pistes n'ont pas été explorées, ni par la direction de l'UGFF, ni par toutes ses composantes et leurs relais locaux.

Quelles raisons ont bloqué leur appropriation et leur mise en œuvre ? Ces décisions étaient-elles assez mûries collectivement ?

En tout état de cause ces objectifs sont d'une validité renforcée au regard des enjeux auxquels sont confrontés la fonction publique et ses agents face aux réformes gouvernementales régressives.

C'est pourquoi, considérant que le développement des collectifs est une priorité pour développer les solidarités nécessaires et les convergences de lutte, le congrès donne expressément mandat à la prochaine direction de l'UGFF pour prendre toutes les initiatives nécessaires à leur mise en place.

Cette démarche doit être engagée dès la prise de fonction de la nouvelle direction.

Elle appelle des contacts avec la confédération et les organisations territoriales de la CGT pour expliquer le sens et l'objectif de la démarche engagée par l'UGFF. En lien avec les responsables locaux, elle appelle un travail conjoint avec les fédérations CGT des autres versants de la fonction publique et un renforcement du travail commun entre les composantes de l'UGFF pour créer les conditions du développement des collectifs.

La Conférence nationale de décembre 2007 a relancé une démarche de réflexion sur l'outil syndical CGT dans la Fonction publique d'Etat. Un questionnaire adressé aux organisations n'a pas suscité le nombre de rencontres escomptées.

Quelles sont les pistes d'évolution de l'outil solidaire CGT dans la Fonction publique d'Etat qui pourraient être mises en débat jusqu'au 26^{ème} Congrès ? Des enseignements de la Conférence nationale et des premiers contacts avec les organisations, plusieurs pistes pourraient être débattues.

Une première piste, s'appuyant sur les pratiques déjà développées, et n'impliquant ni excluant aucune modification structurelle, est une coordination permanente d'échanges et d'analyses UGFF-Services publics-Santé-FAPT. Soulignons que cette piste peut s'appuyer sur le travail et les échanges constants déjà mis en pratique avec la fédération des Services publics.

Au-delà de ces mises en convergence régulières, il convient de mettre en débat d'autres pistes à examiner sans a priori et sans établir de préférence. Plusieurs pistes sont d'ores et déjà pointées.

Ces options non hiérarchisées sont :

- Une fédération des syndicats de la Fonction publique d'Etat ;

- Une coordination entre les fédérations intervenant dans la Fonction publique d'Etat ;
- Un rapprochement avec la fédération des Services publics ;
- Un rapprochement UGFF-Services publics-Santé-FAPT.
- Une fédération qui rassemble les personnels exerçant des missions publiques. Ces dernières doivent toutes être replacées dans le cadre de la FP et les personnels doivent tous être régis par le statut général de la fonction publique rénové et de progrès.
- Une véritable Union des Fédérations du champ de la Fonction Publique d'Etat s'appuyant sur une nouvelle approche des champs fédéraux existants et à construire.

Bien entendu, certaines options n'impliquent que la réflexion de la direction de l'UGFF et de ses organisations, d'autres impliquent d'autres structures. Elles ne sont pas exclusives les unes des autres, certaines pouvant se compléter.

Le 25^{ème} Congrès réaffirme sa volonté de maintenir et de développer l'UGFF et sa place dans les organismes de la CGT.

Le 25^{ème} Congrès acte la décision d'un large débat à mener jusqu'au Congrès suivant, avec l'objectif d'avancer dans cette période sur des pistes concrètes. Le but recherché est que le 26^{ème} Congrès soit décisionnel, si la nécessité d'une évolution structurelle est confirmée.

La direction de l'UGFF élue au 25^{ème} Congrès sera chargée de la mise en œuvre de cette décision.

POLITIQUE FINANCIÈRE

Préambule

L'UGFF est une organisation professionnelle, qui regroupe les syndicats de la fonction publique de l'Etat, basée sur le principe d'une adhésion volontaire soumise à cotisation du syndicat, fédéré ou non, au prorata du nombre de ses adhérents.

Son activité auprès du Ministère de la FP, son rôle dans la CGT FP et dans la Confédération, ses analyses, ses restitutions revendicatives sous toutes ses formes (journaux, tracts, formation, ...) auprès de ses adhérents, nécessitent des moyens à la hauteur des enjeux.

La situation avant le système COGETISE

La cotisation était forfaitaire, annuelle et identique pour chaque syndiqué qu'il appartienne à un syndicat fédéré ou non.

C'est le syndicat national ou l'union de syndicats, qui cotisait au titre de l'ensemble de ses adhérents, ou bien sous forme d'un forfait ne pre-

Florence a géré - avec Michel - la discussion sur la politique financière

nant pas en compte la totalité de ceux-ci.

La cotisation annuelle est restée la même pendant 15 ans, et a donc été décrochée de plus de 30 % par rapport à l'inflation. Ceci a eu comme conséquence de rendre l'UGFF plus dépendante de l'aide publique qui représente 40 % de ses moyens de fonctionnement.

L'UGFF comptait en moyenne 34 000 cotisations reversées, pour 60 000 à 65 000 adhérents réels CGT dans la FPE.

Le système COGETISE

La CGT a adopté un système de reversement des cotisations aux différentes structures basé sur des pourcentages.

L'UGFF étant une organisation atypique, n'a pas été retenue dans

l'architecture des reversements comme une fédération faisant partie d'un champ professionnel. C'est pourquoi elle a été retenue dans le système comme une organisation interprofessionnelle.

De ce fait, l'inter pénétration dans le circuit de reversement, a connu, et connaît encore beaucoup de difficultés, tant dans son application que dans son exploitation.

Néanmoins, L'UGFF a pris toute sa place dans ce nouveau système. La CE a adopté un taux de 4.34 %, comme quote-part de reversement depuis le 01/01/2007 jusqu'au congrès.

Ce nouveau système de reversement devrait permettre à l'UGFF de pouvoir compter sur davantage de cotisations effectivement versées, lorsque toutes les bases de l'UGFF auront terminé les démarches de mises en œuvre de COGETISE, pour ce qui les concerne.

La démocratie financière au sein de L'UGFF

L'UGFF, dans un souci de rigueur et d'efficacité, a pris des mesures d'adaptation de son fonctionnement, en fonction du nouveau système de cotisation, mais aussi en



regard d'un passif important, ne serait-ce qu'en matière de formation syndicale.

Le suivi comptable n'ayant pas été réalisé en 2005, le quitus n'a pas pu être donné au 24^{ème} congrès. Les dispositions ont été prises pour analyser les pièces et clarifier la situation comptable.

L'équilibre financier de l'UGFF reste précaire.

C'est pourquoi, nous avons été amenés à nous séparer d'une de nos secrétaires.

De plus nous avons recherché à diminuer nos coûts de fonctionnement en matière de reprographie et d'impression de la revue Fonction Publique.

Cela s'est traduit par le changement de contrat des photocopieurs, et par le choix d'un nouvel imprimeur, sans pour autant faire supporter une baisse de qualité. Depuis 2004, le journal a été publié plus régulièrement, 10 numéros par an au lieu de 5 en moyenne précédemment, compensé par le passage de 32 à 24 pages, et par la baisse des coûts.

La version papier du Flash a été supprimée et remplacée par une version dématérialisée via internet.

Cependant on arrive à la limite du possible. L'UGFF doit avoir les moyens de fonctionner.

Cela passe évidemment par l'application des décisions prises collectivement sur le taux fédérateur. Il est anormal que certaines orgas ne respectent pas les 4.34 %, et que nous constatons que le taux appliqué va de 1.70 % à 4.34 %. Tout doit être mis en œuvre pour que les décisions prises soient efficaces, et que nous arrivions très vite à la clarté et transparence voulue par la réforme des cotisations.

L'un des principes essentiels de



Un congrès très attentif

cette réforme étant que la cotisation payée par chaque syndiqué, alimente toutes les structures de la CGT.

Les moyens de notre organisation posent aussi le problème de la syndicalisation. Tout doit être mis en œuvre pour fidéliser et pour faire progresser le nombre de syndiqués CGT dans la Fonction Publique.

Si nous faisons une corrélation entre les votes aux élections professionnelles dans nos secteurs et le nombre de syndiqués, il y a tout un terrain et du terreau favorable pour combler le fossé qui existe entre syndiqués et votants CGT.

Les conséquences des politiques gouvernementales

La fin de la mise en place de la décentralisation, sans revenir sur notre combat contre la forme de celle-ci, va modifier profondément notre champ de syndicalisation. Le

transfert des personnels de l'Équipement, des TOS, de l'agriculture, impacte forcément le nombre de nos adhérents par notre champ de syndicalisation.

La baisse des effectifs consécutive au non-renouvellement des départs en retraite ne sera pas non plus sans conséquences. Il ne faudra pas oublier en plus de diligenter des actions spécifiques envers ces nouveaux retraités, pour les fidéliser à la CGT.

Les redécoupages ministériels, les fusions, les modifications d'interventions territoriales, sont entre autres des éléments, qui nous invitent à réfléchir sur nos structures pour une adaptation nécessaire ou non, en regard de ces réformes. En tout état de cause il conviendra d'être très vigilant pour ne pas y perdre des syndiqués, mais surtout essayer d'en gagner de nouveaux.

PROPOSITIONS

Pour ce qui concerne la politique financière, il y a lieu de prendre toutes dispositions pour optimiser nos moyens

de fonctionnement et de vie.

Faire une réunion annuelle ou plus si nécessaire, avec les trésoriers de nos organisations.

Respecter le taux d'appel et examiner la situation des organisations en retard sur cet aspect.

Pour réduire la dépendance de l'UGFF par rapport à l'aide publique, il y a sûrement lieu de regarder l'évolution du taux d'appel de cotisation, afin de ne pas renouveler les errements anciens. Cela ne peut s'envisager qu'une fois le paragraphe ci-dessus mis en œuvre et au vu de l'analyse complète de la situation financière de l'UGFF.

En tout état de cause, progresser vers une meilleure mutualisation de nos moyens

afin de trouver de nouvelles solutions pour réduire les coûts de fonctionnement pour tous.

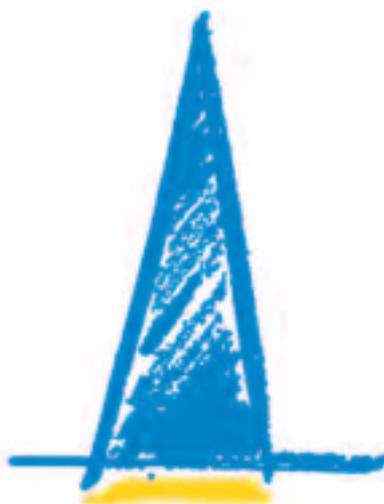
Mettre en place une véritable politique financière ce qui nécessite :

- une véritable appropriation collective au sein du bureau de l'UGFF des questions de politique financière en dehors du seul trésorier et de la CFC
- une information et un suivi régulier de la CE de l'UGFF dans toutes les étapes budgétaires: préparation, réalisation, résultat
- une tenue transparente, lisible et régulière des comptes
- un contrôle renforcé de la CFC sur les pièces comptables

En regard de l'investissement que cela représente, mettre en œuvre une politique de formation syndicale permettant à l'ensemble de nos organisations de répondre à leurs besoins, tout en rationalisant les dépenses.

Dans l'immédiat, afin de rétablir la situation financière de l'UGFF, afin de reconstruire une véritable comptabilité, un groupe de travail associant les responsables à la politique financière des syndicats et des fédérations se réunira au plus vite après le congrès.

Donner une implication et une responsabilisation plus marquée à la CFC, afin d'en faire un outil de contrôle des pièces comptables, de surveillance de l'exécution du budget et d'aide à la mise en œuvre de la politique financière.



GROUPEMENT NATIONAL DE PRÉVOYANCE

[La Prévoyance **100%**]
[Branches Professionnelles]

Résultats des votes par mandats du 25^{ème} congrès

ACTIVITE

29 organisations ont participé au vote pour
40.511 mandats

	En voix	En %
POUR	33 435	82,53 %
CONTRE	719	1,77 %
ABSTENTION	6 357	15,69 %
Exprimés	40 511	100,00 %

ORIENTATION

30 organisations ont participé au vote pour
41.862 mandats

	En voix	En %
POUR	38 487	91,94 %
CONTRE	446	1,07 %
ABSTENTION	2 929	7,00 %
Exprimés	41 862	100,00 %

OUTIL SYNDICAL

28 organisations ont participé au vote pour
41.261 mandats

	En voix	En %
POUR	37 378	90,59 %
CONTRE	3 769	9,13 %
ABSTENTION	114	0,28 %
Exprimés	41 261	100,00 %

POLITIQUE FINANCIERE

29 organisations ont participé au vote pour
41.666 mandats

	En voix	En %
POUR	34 766	83,44 %
CONTRE	4 921	11,81 %
ABSTENTION	1 979	4,75 %
Exprimés	41 666	100,00 %

REPERES REVENDICATIFS (partiels)

30 organisations ont participé au vote pour
41.862 mandats

	En voix	En %
POUR	35 475	84,74 %
CONTRE	2 324	5,55 %
ABSTENTION	4 063	9,71 %
Exprimés	41 862	100,00 %

La direction élue

Commission Exécutive

Nom Prénom	Syndicat	Fédération	
BAILLE Nicolas	USSERE	EQUIPEMENT	X
BEURTHERET Jean-Pierre	SNPTRI	EQUIPEMENT	
BLOUET Vincent	CGT Culture	FERC	X
BOUCHER Yoann	UGSP	AFF. DIRECTS	
BREUIL Charles	SNOPA	EQUIPEMENT	
CANON Jean-Marc	CGT Culture	FERC	Secrétaire Général

CAUSSEMILLE Michel	UNSGPEN	FERC	
CHAMBINAUD Alain	USPP	AFF. DIRECTS	
DEMOULE Michel	Justice	AFF. DIRECTS	
DESMOULIN Laurent	Ferc-Sup	FERC	
DRU Alain	PJJ	AFF. DIRECTS	
FAURE Michel	SNADGI	FINANCES	
GARING Willy	SNPTRI	EQUIPEMENT	X
GODARD Christophe	UNSEN	FERC	X
GOMES Joseph	UNSGPEN	FERC	
HADJ HAMOU Yacine	UNAS	AF. DIRECTS	
HALLINGER Patrick	SNPTAS	EQUIPEMENT	X
JULIEN Stéphane	SNADGI	FINANCES	X
LECLERC Pascal	ONF	AFF. DIRECTS	
LORNE Vincent	Météo France	AFF. DIRECTS	
LOUANGVANNASY Aline	UNSEN	FERC	
MARGUERY Didier	SN Trésor	FINANCES	X
MILLET Jacques	SNTRS	FERC	
MOYSE Christine	FNTE	FNTE	X
OBERRIEDER Gilles	Centrale Finances	FINANCES	X
PERRIER Roland	UNSEN	FERC	
PEYRICCHOU Florence	SNADGI	FINANCES	
PINET Jean-Jacques	Centrale Finances	FINANCES	
RENAUDIN Michèle	SN Trésor	FINANCES	
ROQUES Alain	INRA	FERC	
SANCERE Pascal	SNPTRI	EQUIPEMENT	
SILENE Gaëtan	SNPTRI	EQUIPEMENT	
SILIADIN Alice	SYAC	AF. DIRECTS	
SIMON Martine	SN Trésor	FINANCES	Responsable à la Politique financière

SOYER Virginie	CGT Culture	FERC	
SZKLARZ Jean-Robert	SNADGI	FINANCES	
TERRIBILE Denis	SNA Douanes	FINANCES	
UNDRIENER Margot	UNAS	AFF. DIRECTS	
VAZEILLE Daniel	MAE	AFF. DIRECTS	
VIALLET Richard	UNSGPEN	FERC	X

Commission Financière de contrôle

BARDAJI Rubens	ANPE	AF. DIRECTS	
FRAINE Abdelkader	SN Trésor	FINANCES	
JOLLY Jean-Yves	UNSEN	FERC	
LEFEVRE Pascal	SN PRTI	EQUIPEMENT	
ROHRBACH Stéphane	Ferc-Sup	FERC	

X : Membres du bureau



Coup de chapeau à toute l'équipe technique du 25^{ème} congrès ...



Evelyne



Stéphane



Andréa



Momo



André



Esméralda et Geneviève



Eddy...

... et tous les autres militants
de gironde : Valérie, Bruno, Frédéric, Henry et Luc
du syndicat des douanes ; Eric et Fabrice du syndicat de l'Educ' ; René
du syndicat des DRASS ; Eric de l'INRA ; Gérard, Manuel du syndicat
de la CDC ; Jean Marc du syndicat des impôts ; Sylvette de
l'enseignement sup' ainsi que Bernard de la permanence de l'UGFF.

Assurance : la Macif solidaire des syndiqués

Créé il y a plus de vingt ans,
le contrat Solidarité vie syndicale répond
à un véritable besoin d'assurance
des adhérents et militants.



La CGT et la Macif ont réaffirmé, le 14 septembre 2004, à travers une déclaration commune aux 5 confédérations syndicales, leur volonté d'apporter aux salariés toutes les garanties nécessaires à leur protection.

Une blessure au cours d'une manifestation, une chute en collant des affiches, un accident de voiture lors d'un déplacement... Que l'on soit militant ou simple adhérent, la vie syndicale comporte des risques et nul n'est à l'abri de tels incidents.

Une approche partenariale

Conscients de l'utilité économique et sociale de l'assurance, les organisations syndicales se sont penchées sur cette problématique. Mais avec qui travailler pour bâtir un vrai plan de protection dédié à l'activité syndicale ? Attachés au principe d'une assurance basée sur la solidarité, ils se sont naturellement rapprochés de la Macif. C'est ainsi que l'ensemble des centrales syndicales et la mutuelle se sont progressivement engagés dans des partenariats solides, dont la première réalisation fut très vite le contrat Solidarité vie syndicale.

Vous souhaitez en savoir plus ? partenariat@macif.fr

La solidarité avant tout

Pour couvrir au mieux les syndiqués actifs, retraités ou privés d'emploi, la Macif a bâti une assurance "dommages corporels" agissant en cas d'accident dans le cadre d'un mandat ou d'une mission, d'un stage de formation syndicale ou plus généralement lors de toute participation à la vie de l'organisation.

Solidarité vie syndicale protège aujourd'hui la quasi-totalité des syndiqués, à titre individuel et de façon automatique.

"La solidarité est la clé de voûte du contrat, affirme Pierre Cantin, de la Direction des Partenariats à la Macif. Tout le monde bénéficie des mêmes garanties et nous travaillons sans cesse pour améliorer nos prestations. Depuis sa création, le contrat a permis d'indemniser plusieurs dizaines de décès et de nombreuses infirmités. A chaque fois, nous avons veillé à ne jamais laisser personne démunie, quelle que soit la gravité du sinistre. Dans une société où le statut du bénévole et du militant sont quasi inexistantes, une couverture efficace est une nécessité."

Les grandes lignes du contrat*

Pour vos dommages corporels suite à un accident au cours de la vie syndicale

- **En cas de décès :** Versement d'un capital de 16 000 € et prise en charge des frais d'obsèques jusqu'à 1 600 €.

- **En cas d'incapacité permanente :** Pour un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 10 %, versement d'une indemnité dont le montant, calculé en fonction du taux retenu, pourra atteindre un maximum de 32 000 €. Un taux d'invalidité entre 5 et 9 % donne droit à une indemnité forfaitaire de 1 100 €.

- **Aide à l'enfant :** Une indemnité de 1 600 € est versée à chaque enfant de l'assuré décédé ou atteint d'une invalidité d'au moins 66 % et ce pour chaque enfant mineur ou poursuivant des études. Cette indemnité est doublée si l'enfant devient orphelin de père et de mère après l'accident.

- **Perte de salaires ou revenus :** 90% de la perte réelle de salaire net imposable en cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours. Une indemnité versée en complément des prestations des régimes de protection sociale pendant une période maximale de 18 mois.

Une assurance responsabilité civile et défense-recours, en plus :

Si son contrat personnel lui fait défaut, Solidarité Vie Syndicale couvre la responsabilité civile de l'adhérent dans le cadre de ses activités syndicales. Une couverture qui s'accompagne d'une garantie « Défense et Recours » qui permet à l'adhérent d'être défendu devant les Tribunaux en cas de poursuites ou de réclamer au tiers responsable la réparation de son préjudice. En cas d'accident, le syndicat doit simplement informer la confédération :
tél. : 01 48 18 84 46 - mail : a.diaz@cgt.fr qui donnera alors une déclaration de sinistre rappelant le numéro du contrat souscrit par la confédération.

Sans oublier l'assistance aux militants

Prise en charge en assistance-rapatriement des militants en déplacement à l'étranger sous mandat syndical.

*Exemples de garanties extraites du contrat Solidarité vie syndicale en date du 1^{er} janvier 2007